NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21026
14 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Lors de la 2898e séance du Conseil de sécurité, tenue le 14 décembre 1989 et consacrée à l'examen de la question intitulée "La situation à Chypre", le Président du Conseil a fait la déclaration suivante :

"Les membres du Conseil prennent acte du rapport du Secrétaire général 1/ sur l'Opération des Nations Unies à Chypre et déclarent appuyer sans réserve les efforts soutenus que le Secrétaire général déploie dans la poursuite de l'initiative lancée en août 1988.

Les membres rappellent la déclaration faite en leur nom par le Président du Conseil le 9 juin 1989 2/, dans laquelle ils exprimaient le regret qu'il n'ait pas été possible, au cours des 25 années et plus qui s'étaient écoulées depuis la création de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, de parvenir à un règlement négocié du problème de Chypre sous tous ses aspects.

Les membres notent que, selon l'appréciation du Secrétaire général, il y a matière à négociations effectives pourvu que les deux dirigeants fassent preuve de la bonne volonté requise et reconnaissent que toute solution viable doit satisfaire aux intérêts légitimes des deux communautés.

Les membres partagent la déception du Secrétaire général devant le fait qu'il n'a pas encore été possible de parvenir à des résultats concrets dans l'élaboration d'une esquisse d'accord global qui soit acceptée par les deux parties. A cet égard, ils partagent l'espoir exprimé par le Secrétaire général que des pourparlers directs substantiels pourront reprendre au début de l'année prochaine.

Les membres demandent instamment aux deux dirigeants de procéder dans le sens suggéré par le Secrétaire général lors de leurs réunions les plus récentes et, comme ils en étaient convenus en juin, de coopérer avec lui-même

---

1/ S/21010 et Add.1.

2/ S/20682.

et son représentant spécial pour mener à bien l'élaboration d'une esquisse d'accord. Les membres demandent instamment aussi aux deux parties de faire un nouvel effort résolu pour favoriser la réconciliation. Ils pensent comme le Secrétaire général que des mesures de bonne volonté devraient se révéler utiles à cet égard.

Les membres sont préoccupés par les difficultés auxquelles s'est heurtée la Force au cours de la dernière période de son mandat. Ils demandent à toutes les parties de coopérer avec la Force et de prendre des mesures efficaces pour assurer que l'intégrité de la zone tampon est préservée.

Les membres notent également les difficultés financières persistantes que connaît la Force et qui ont été évoquées par le Secrétaire général. Ils prennent note de l'appel qu'il a lancé en faveur d'un accroissement des contributions financières à la Force, qui aiderait celle-ci à continuer de jouer le rôle important qui est le sien dans le maintien de la paix à Chypre et réduirait ses difficultés financières.

Les membres prient le Secrétaire général de rendre à nouveau compte au Conseil, le 1er mars 1990 au plus tard, des progrès qui auront été accomplis en ce qui concerne la reprise de pourparlers intensifs et l'élaboration d'une esquisse d'accord global qui soit acceptée par les deux parties."